

1 Principes de base de la migration

Contenu

Les élèves abordent trois groupes d'immigrant-e-s et leurs droits en Suisse.

Objectives

- Les élèves peuvent expliquer le terme « migration ».
- Les élèves connaissent les trois groupes d'immigrant-e-s et peuvent les différencier.
- Les élèves peuvent évaluer qui peut rester en Suisse, combien de temps et quelles activités le groupe concerné peut effectuer.
- Les élèves cherchent les potentiels points de conflit liés à la migration : Qu'est-ce qui est régulièrement thématiqué en politique et dans la société ?

Condition requise

- aucune

Durée

30-40 minutes + 15 minutes supplémentaire

Matériel

- FT « Migration »
- Vidéo easyvote « [La migration et la Suisse](#) » 



Ne ratez aucun matériel didactique:

Inscrivez-vous à [la newsletter d'easyvote-school](#) et ne ratez aucun matériel didactique. Vous trouverez tous les matériels didactiques sur easyvote.ch/fr/school.



Déroulement

Durée	Contenu	Forme sociale	Matériel
1' 5' 5'	<p>Entrée en matière</p> <p>Question à la classe : Que signifient les termes « migration », « immigration » et « émigration » ? L'enseignant-e écrit les trois termes sur le tableau et questionne la classe.</p> <p>Les élèves en discutent à deux.</p> <p>Le terme est discuté en plénum.</p> <p>Solution: Migration</p> <p>On parle de migration quand quelqu'un change de lieu de résidence. Le plus souvent, la migration concerne un changement de pays. On peut faire la distinction entre l'immigration et l'émigration. D'un point de vue suisse, les immigrants sont des personnes qui viennent s'installer en Suisse, contrairement aux émigrants qui, eux, vont s'installer à l'étranger (Source: easyvote.ch/lexique).</p>	Session plénière Travail à deux Session plénière	– Tableau noir avec les termes
3' 10' 5'-10'	<p>Que signifie la migration ?</p> <p>En classe, la vidéo « La migration et la Suisse » est visionnée jusqu'à 2:02. Les élèves répondent aux questions et remplissent le tableau.</p> <p>Après la vidéo, les élèves vérifient le tableau à l'aide du texte.</p> <p>Le tableau est discuté en classe.</p>	Session plénière Travail à deux Session plénière	– Vidéo easyvote « La migration et la Suisse » – FT « Migration » – Texte de la solution
5'-10' 5'	<p>Supplément: Perspectives de débat</p> <p>Question à la classe : Avez-vous lu/entendu récemment quelque chose sur le thème de la « migration » ?</p> <p>Les élèves remplissent à deux ou trois le petit Mind-Map. Les images servent d'aide à la réflexion.</p> <p>Les déclarations individuelles sont reprises en plénum. L'enseignant-e peut utiliser les déclarations comme transition pour une discussion plus approfondie (sur la libre circulation des personnes, l'accord-cadre ou l'asile).</p>	Travail en groupe Session plénière	– FT « Migration »

Remarques

- Selon le niveau de la classe, il n'est pas forcément nécessaire de discuter du tableau. Il est également possible de seulement clarifier les termes pas clairs.



Migration

Exercice 1



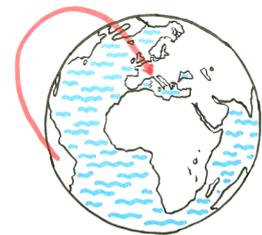
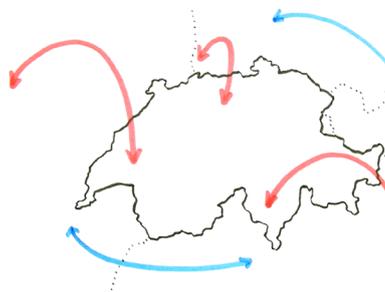
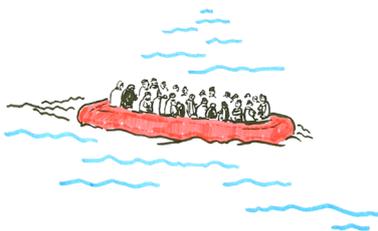
Vous regardez la vidéo easyvote « La migration et la Suisse » en classe jusqu'à 2:02. Regarde d'abord le tableau ci-dessous. Essaie de compléter les lignes vides.

	Description	Droits	Conditions préalables pour un séjour en Suisse
Personnes de l'UE / AELE			
Personnes d'États tiers			
Requérant-e-s d'asile			

Exercice 2

Fais correspondre les trois dessins avec les trois types de migration.

Discutez à deux : Y a-t-il des thèmes souvent abordés en politique ou dans la société ? Notez quelques mots clés liés aux dessins.





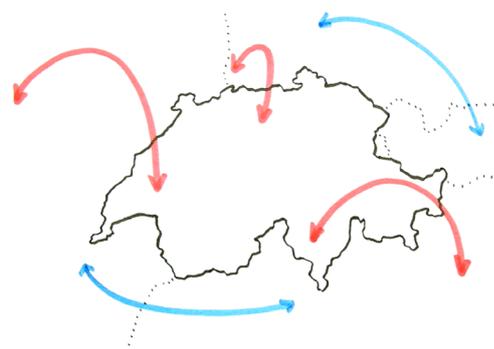
Solutions

Migration

On parle de migration quand quelqu'un change de lieu de résidence. Le plus souvent, la migration concerne un changement de pays. On peut faire la distinction entre l'immigration et l'émigration. D'un point de vue suisse, les immigrants sont des personnes qui viennent s'installer en Suisse, contrairement aux émigrants qui, eux, vont s'installer à l'étranger.

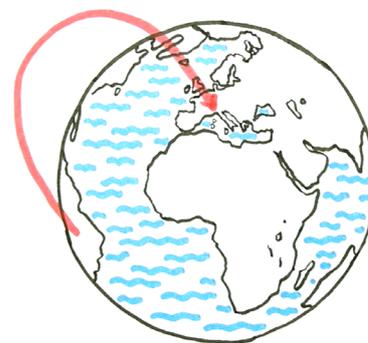
États de l'UE / AELE

La libre circulation s'applique aux ressortissant-e-s des États de l'UE et de l'AELE. La libre circulation permet à ces personnes de vivre et travailler en Suisse, à condition qu'elles aient un contrat de travail en Suisse, exercent une activité indépendante ou puissent prouver qu'elles ont assez d'argent pour vivre en Suisse. Les mêmes règles sont valables pour les ressortissant-e-s suisses dans les autres États de l'UE et l'AELE.



États tiers

Les personnes des États tiers, donc des pays en dehors de l'UE et de l'AELE, peuvent vivre et travailler en Suisse seulement si elles ont une bonne formation ou de nombreuses années d'expérience professionnelle. De plus, lors de l'embauche, la préférence doit être accordée aux personnes qui vivent déjà en Suisse ou qui viennent d'un État de l'UE / AELE. Finalement, il y a un quota annuel : cela signifie qu'un certain nombre de ressortissant-e-s d'États tiers sont autorisé-e-s à immigrer en Suisse au cours d'une année.



Requérant-e-s d'asile

Les requérant-e-s d'asile constituent un autre groupe d'immigrants. Il s'agit de personnes qui ont fui un autre pays pour venir en Suisse. Ces personnes peuvent demander l'asile en Suisse et peuvent y rester si elles sont persécutées dans leur pays d'origine en raison de leur nationalité, religion ou de leurs opinions politiques, par exemple.

